



Communiqué du 18 février 2020 : Agression de l'arbitre Lucas Robin

Le Président Gérard Loison et son comité directeur apportent tout leur soutien à Lucas Robin, victime ce week-end d'une agression individuelle lors d'une rencontre de U18, qu'il arbitrait.

Devant cet acte inacceptable, la solidarité manifestée par les équipes concernées par ce match, les dirigeants de l'arbitrage, le Président du District de la Sarthe et son équipe est un signe fort des valeurs véritables que recèle le football.

Il faut cependant rappeler que c'est dans ces catégories de jeunes au plus haut niveau régional que se manifestent le plus les incivilités de toute sorte entraînant des sanctions sévères de la commission régionale de discipline.

Nous rappelons à tous, dirigeants, éducateurs, joueurs, parents, que le respect des ARBITRES, sans qui le jeu ne pourrait exister, est vitale pour l'existence même de notre sport.

« Ensemble soyons P.R.E.T.S. *, soyons FOOT »

*Plaisir, Respect, Engagement, Tolérance, Solidarité

Pour rappel : l'article L.223-2 de la loi numéro 2006-1294 du 23 Octobre 2006 parue au JO numéro 247 du 24 Octobre 2006 :

« Les arbitres et juges sont considérés comme chargés d'une mission de service public au sens des articles 221-4, 222-3, 222-8, 222-10, 222-12, 222-13 et 433-3 du code pénal et les atteintes dont ils peuvent être les victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission sont réprimés par des peines aggravées prévues par ces articles ».